

Avis n°19-50875

Référence de TED :

non disponible

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur

<http://www.boamp.fr/avis/detail/19-50875/officiel>

Département(s) de publication : **75**

Annonce No **19-50875**

I.II.III.IV.VI.

AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Paris, 7 avenue de la Porte d'Ivry, 75013, Paris, F, Courriel : dfa-bm5@paris.fr , Code NUTS : FR101

Adresse(s) internet :

Adresse principale : <http://www.paris.fr>

Adresse du profil acheteur : <https://marches.maximilien.fr>

I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://marches.maximilien.fr/>

Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

autre adresse : Ville de Paris- Direction des Finances et des Achats-Sous-Direction des Achats, 7 avenue de la Porte d'Ivry, Point(s) de contact : Bureau des marchés, 75013, Paris, F, Courriel : dfa-bm5@paris.fr , Code NUTS : FR101, Adresse internet : <http://www.paris.fr> , Adresse du profil d'acheteur : <https://marches.maximilien.fr/>

Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :

par voie électronique à l'adresse : <https://marches.maximilien.fr/>

La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse : <https://marches.maximilien.fr/>

I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : Marché de Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques du stade Pierre de Coubertin- 82 avenue Georges Lafont- 75016 Paris

Numéro de référence : 2019V12078720

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71240000

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

Services

II.1.4) Description succincte : Marché de Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques du stade Pierre de Coubertin- 82 avenue Georges Lafont- 75016 Paris

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

II.2) DESCRIPTION

II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 71240000

Descripteur supplémentaire :

II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR101

Lieu principal d'exécution : 82 avenue Georges Lafont 75016 Paris

II.2.4) Description des prestations : Marché de Maîtrise d'oeuvre pour la rénovation dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques du stade Pierre de Coubertin- 82 avenue Georges Lafont- 75016 Paris

II.2.5) Critères d'attribution

Le prix n'est pas le seul critère d'attribution et tous les critères sont énoncés uniquement dans les documents du marché

II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : euros

II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 53

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Nombre minimal envisagé : 1 / Nombre maximal : 5

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats : Le nombre de candidats admis à présenter une offre à l'issue de la phase de sélection des candidatures est limité à 5. Après examen des candidatures, dans le cas d'un nombre inférieur ou égal à 5 candidats, il ne sera pas procédé à un classement. Dans ce cas, tous les candidats respectant les Niveaux Minimum de Capacités seront admis à poursuivre. Dans le cas d'un nombre strictement supérieur à 5 candidats, un classement sera réalisé afin de poursuivre la phase offre avec les 5 candidats les mieux classés suivant les critères suivants : Critère no1 (80%) : les capacités professionnelles du candidat appréciées au regard du nombre et de la pertinence des références présentées Sous-critère no1 (50%) : les références de la maîtrise d'oeuvre architecturale Sous-critère no2 (50%) : les références de la maîtrise d'oeuvre technique Critère no2 (20%) : les capacités financières du candidat

II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

II.2.11) Information sur les options

Options : oui

Description des options : L'acheteur se réserve la possibilité de conclure ultérieurement, après négociation, avec le titulaire du marché, un marché ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire dans le cadre de la présente consultation.

II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non

Identification du projet :

II.2.14) Informations complémentaires :

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions : A l'appui de leur candidature, les candidats doivent obligatoirement produire les éléments suivants :- L'imprimé DC1 (ou une lettre de candidature - désignation du mandataire par ses cotraitants) comprenant notamment :- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée. Dans ce cas les candidats veilleront à cocher la rubrique F1 du formulaire DC1. - L'imprimé DC2 (ou Déclaration du soumissionnaire individuel ou du membre du groupement) comportant les renseignements et documents suivants aux fins de vérification de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière et des capacités techniques et professionnelles du soumissionnaire,

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection : Une déclaration concernant le chiffre d'affaires global du soumissionnaire portant sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles;

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : 300 000 euros (H.T.) de chiffre d'affaires minimum sur un des trois derniers exercices pour le candidat individuel ou pour l'ensemble du groupement

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis : Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du soumissionnaire pendant les trois dernières années ; Une liste détaillée de références moins de 3 ans portant sur des missions de maîtrise d'œuvre comparables à l'objet du marché (ERP à dominante sportive, démarche d'économie circulaire, mise en accessibilité) ; Pour les candidats dans l'impossibilité, en raison de leur création récente, de produire la liste susmentionnée, il est demandé de fournir l'indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise.

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) : Le candidat devra attester de ses compétences de maîtrise d'oeuvre architecturale, par : 1- la fourniture d'un diplôme d'architecture et d'une attestation d'inscription à l'ordre des architectes. Pour les diplômes délivrés dans un pays autre que la France, le candidat justifie de leur équivalence par tout document rédigé en langue française ou accompagnée d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté. 2- une référence de mise en accessibilité d'équipement recevant du public. B- Compétence d'études techniques. Le candidat devra attester de ses compétences pour les domaines suivants : · Structure · économie circulaire · acoustique et sonorisation · éclairagiste et éclairage scénique · économie de la construction · CSSI (Coordination des systèmes de sécurité incendie) · mise en accessibilité dans une démarche de conception universelle et adaptation ou conception d'équipements pour la pratique handisport ou sport adapté. Pour attester de ces compétences, le candidat fournira au moins une référence d'études. Il présentera pour chacune le montant, la date de réalisation, l'ouvrage concerné, la description précise des missions et le donneur d'ordre public ou privé.

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

Les éventuelles conditions d'exécution à caractère social et/ou environnemental seront précisées dans le dossier de consultation phase offre.

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

Section IV : Procédure

IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure concurrentielle avec négociation

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans mener de négociations

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

7 mai 2019 - 12:00

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : (A compter de la date limite de réception des offres)

IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

Section VI : Renseignements complémentaires

VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

La commande en ligne sera utilisée

La facturation en ligne sera acceptée

Le paiement en ligne sera utilisé

VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Le dossier de consultation des entreprises peut être consulté et téléchargé à l'adresse suivante : <https://marches.maximilien.fr/> . Les candidats sont invités à répondre par voie électronique à cette même adresse dans les conditions fixées dans le dossier de consultation. Ce marché est passé selon la procédure concurrentielle avec négociation décrite aux articles 71 et suivants du décret no2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Cette procédure a pour particularité de se dérouler en deux phases successives, une phase candidature et une phase offre. Il s'agit ici de la phase candidature. Les soumissionnaires sont informés que le marché sera conclu avec des soumissionnaires individuels, des soumissionnaires solidaires, ou des groupements conjoints avec mandataire solidaire. Si les soumissionnaires retenus se sont présentés sous la forme d'un groupement conjoint avec mandataire non solidaire, ils devront obligatoirement modifier la forme de leur groupement dans le cadre d'une mise au point avant la notification du marché. Pour l'exécution du marché, le mandataire du groupement conjoint est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur. Est requis que le mandataire du groupement soit l'architecte. L'attention des candidats est attirée sur le fait que la composition de leur groupement ne pourra être modifiée en phase offre. Les soumissionnaires sont informés que le pouvoir adjudicateur procédera à la vérification des interdictions de soumissionner prévues aux articles 45 et 48 de l'ordonnance no 2015-899 du 23 juillet 2015 dans les conditions suivantes: le pouvoir adjudicateur décide de limiter le nombre de candidats admis à poursuivre la procédure à 5 candidats. La vérification des interdictions de soumissionner sera effectuée avant l'envoi de l'invitation à soumissionner. Date prévisionnelle d'envoi des invitations à soumissionner : juin 2019. Une avance de 15% est prévue. La durée ferme du marché court à compter de la date de notification au titulaire et s'achève à la fin de la période de garantie de parfait achèvement des travaux. A titre indicatif la durée d'exécution des missions est estimée à 53 mois

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Cour Administrative d'Appel de Paris, Hôtel de Beauvais, 68, rue François Miron, 75004, Paris, F, Téléphone : (+33) 1 58 28 90 00, Courriel : greffe.caa-paris@juradm.fr , Fax : (+33) 1 58 28 90 22, Adresse internet : <http://paris.cour-administrative-appel.fr/>

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : Avant la conclusion du contrat, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé précontractuel dans les conditions des articles L.551-1 et suivants du code de justice administrative. A compter de sa signature, la présente consultation peut faire l'objet d'un référé contractuel dans les conditions des articles L.551-13 et suivants du code de justice administrative; le tribunal administratif peut en outre être saisi d'un recours en contestation de la validité du contrat dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées, dans des conditions définies par le Conseil d'état dans sa décision Département de Tarn-et-Garonne du 4 avril 2014 (no358994).

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :



BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Cour Administrative d'Appel de Paris, Hôtel de Beauvais, 68, rue François Miron, 75004, Paris, F, Téléphone : (+33) 1 58 28 90 00, Courriel : greffe.caa-paris@juradm.fr, Fax : (+33) 1 58 28 90 22, Adresse internet : <http://paris.cour-administrative-appel.fr/>

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

29 mars 2019